

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Design de mode (NTC.0N)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

**à l'Académie internationale du
design et de technologie**

Février 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Design de mode* (NTC.0N), conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à l'Académie internationale du design et de technologie, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Académie internationale du design et de technologie, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 26 juillet 2002. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 octobre 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et des diplômés⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'Académie internationale du design et de technologie et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Joël Bouchard, designer de mode, M^{me} Lyne Leclerc, enseignante en design de mode au Campus Notre-Dame-de-Foy, et M. Pascal Nadon, directeur du Collège constituant du Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Les élèves rencontrés constituaient un groupe-classe de troisième session. Deux diplômés s'étaient joints au groupe.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'Académie internationale du design et de technologie est située à Montréal. Elle détient un permis du ministère de l'Éducation depuis 1987. Elle dispense huit programmes d'AEC⁵ qui sont tous offerts sur une période de douze mois, divisée en trois sessions de quinze semaines chacune. Ces programmes sont offerts en anglais et en français, selon la demande, à l'exception de *Gestion de réseaux informatiques*, donné en français seulement. À l'automne 2002, l'établissement comptait environ 600 élèves et 100 enseignants, tous chargés de cours. Certains enseignants oeuvraient dans plus d'un programme à la fois.

L'administration du Collège, sous la conduite du directeur général, est répartie entre différentes fonctions, dont le service aux élèves, le service des admissions et les services financiers. La gestion pédagogique relève du directeur des études, qui est assisté d'un coordonnateur pour chaque programme d'études et d'un conseiller pédagogique. Au moment de la visite, le poste de directeur des études était vacant. Le coordonnateur du programme *Design de mode* est aussi responsable d'un autre programme.

L'approche de l'Académie, basée sur la formation pratique, repose sur l'emploi d'enseignants actifs dans l'industrie. Les objectifs pédagogiques visent à préparer l'élève à l'emploi autant par l'acquisition de connaissances spécialisées et par le développement de compétences professionnelles que par l'apprentissage d'autres habiletés plus générales comme celles liées à la communication écrite et orale ou celles touchant la gestion de la carrière.

Le programme

Le programme *Design de mode* (NTC-0N) est offert depuis 1999, alors qu'il a remplacé l'ancien programme du même nom. De façon générale, ses objectifs sont de « rendre la personne autonome dans l'application des fonctions de travail se rattachant à sa formation en Design de mode, de favoriser l'intégration de la personne au sein de l'entreprise selon l'orientation de carrière choisie et cela en fonction des connaissances acquises et des aptitudes démontrées, de stimuler l'évolution de la personne conformément aux besoins et

5. Ces huit programmes sont : *Design de mode*, *Commercialisation de la mode*, *Design d'intérieur*, *Infographie*, *Design publicitaire*, *Design multimédia*, *Gestion de réseaux informatiques*, *Cybercommerce*.

aux exigences requises au sein de l'industrie de l'habillement »⁶. Il est axé exclusivement sur la mode féminine.

Le programme est défini par compétences. Il compte vingt-trois cours, totalisant 30 $\frac{2}{3}$ unités et 1035 heures-contact. Il ne comporte pas de stage, ni de projet de fin d'études.

Le programme attire une clientèle majoritairement féminine, dont la moyenne d'âge est de 21 ans. À l'automne 2002, environ 90 élèves y étaient inscrits, dans l'une ou l'autre des trois sessions, en français ou en anglais. Ils représentaient 15 % de la population étudiante de l'Académie. Douze enseignants dispensaient les cours du programme.

6. Rapport d'autoévaluation, page 15.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

C'était la deuxième fois que l'Académie évaluait un de ses programmes. La présente opération fut menée principalement par le directeur des études qui était alors en poste. Certains enseignants ont fourni de la documentation, tout comme le service de placement qui a été responsable de la collecte des données auprès des diplômés. Les enseignants ont tous été invités à participer au processus et trois d'entre eux l'ont fait. Les élèves et les diplômés ont répondu au même questionnaire, les élèves en classe, et les diplômés par téléphone⁷. Le questionnaire couvrait les principaux aspects de l'évaluation du programme. Toutefois, les questions posées étaient trop générales pour permettre de bien interpréter les réponses obtenues. Par ailleurs, le Collège aurait pu utiliser un questionnaire différent pour les diplômés, afin d'obtenir plus d'information sur la préparation et l'intégration des finissants au marché du travail.

Dans l'ensemble, le rapport manque de rigueur dans la présentation des résultats et l'analyse, très restreinte, est complaisante. Par ailleurs, la visite a permis de constater que l'autoévaluation a donné lieu à des réflexions multiples qui sont absentes du rapport de l'établissement. Ainsi, les discussions et les rencontres tenues sur place ont aidé à mieux comprendre les actions envisagées par le Collège et à les mettre en relation avec des problèmes qu'il avait bien identifiés, mais dont il n'a pas rendu compte dans son rapport d'autoévaluation.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

7. Selon le Collège, 50 diplômés et 40 élèves actifs ont répondu au questionnaire.

Le programme vise à former des diplômés qui oeuvreront surtout dans la grande entreprise pour y occuper des emplois directement reliés au design et, assez souvent, à l'utilisation des nouvelles technologies de conception assistée par ordinateur. Cette orientation correspond bien à l'industrie de la mode de la région montréalaise et elle permet aux diplômés de bien s'intégrer au marché du travail.

L'établissement garde le contact avec ses diplômés et avec l'industrie, ce qui lui permet de bien connaître les besoins du marché du travail. Les liens avec les diplômés sont principalement assurés par le service de placement de l'Académie. Il arrive aussi que l'établissement contacte ses anciens étudiants lors d'activités spéciales. Quant aux employeurs, ils sont représentés au sein du groupe consultatif qui conseille l'Académie sur son programme de design. Cinq représentants du milieu de la mode siègent à ce comité; ils proviennent autant du secteur de la conception que de celui de la fabrication.

Dans son rapport d'autoévaluation, l'établissement indique qu'il envisage de resserrer la structure du groupe consultatif et de mettre sur pied un projet final directement rattaché à l'industrie du vêtement afin de préserver la pertinence de son programme. Ces actions, bien que peu élaborées, semblent pertinentes. Enfin, lors de la visite, le Collège a annoncé qu'il ajoutera un stage au programme dès la prochaine révision, prévue incessamment.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Le rapport de l'Académie présente quatre listes d'objectifs que le programme compte atteindre. En premier lieu, il énonce des objectifs très généraux, liés au développement de la personne et à l'insertion professionnelle, qui ne sont pas spécifiques à la formation en *Design de mode*. Dans un deuxième temps, il nomme les tâches et opérations que le diplômé sera en mesure d'accomplir. Ensuite, il énonce les compétences visées par le programme. Celles-ci correspondent à 17 des 22 compétences qui forment le programme de DEC en *Design de mode*. Finalement, la quatrième liste est celle des objectifs propres à chacun des cours, soit 23 objectifs pour 23 cours. Ces buts, diversement présentés, ne permettent pas de dégager une vision claire du programme. Par exemple, certaines des tâches ciblées ne sont pas couvertes par les compétences. De même, les cours permettent de très bien développer certaines des compétences énoncées, mais ils ne les touchent pas toutes. En fait, les fins du programme n'apparaissent clairement qu'à la lecture des objectifs spécifiques à chacun des cours. La présentation des objectifs tient à la fois de

l'approche par activités et de l'approche par compétences, sans en assurer la congruence, ce qui rend difficile la compréhension des finalités du programme. En conséquence,

la Commission recommande à l'Académie internationale du design et de technologie de choisir et de préciser clairement les objectifs auxquels elle entend se référer dans l'organisation de son programme Design de mode afin d'en établir plus clairement la cohérence.

L'Académie a déjà indiqué son intention de revoir le programme et d'en modifier le choix des compétences. Son action devra s'inscrire dans le sens de la recommandation de la Commission.

Pareillement, la confusion entourant la formulation des objectifs se retrouve dans les plans de cours analysés. En effet, la Commission a procédé à l'analyse approfondie du plan de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages de deux cours, « *Illustration de morphologie humaine* » (571-NNB-03), offert en première session, et « *Élaboration du portfolio* » (571-NNT-03), donné au dernier trimestre. Dans les deux cas, les plans de cours comportent une partie qui présente bien les objectifs du cours, son contenu et les évaluations des apprentissages qui y seront réalisées. Cette partie constituerait un bon plan de cours, de type traditionnel. Toutefois, à chacun de ces plans, on a accolé une section sur les compétences visées par le cours. Cette addition, sans lien évident avec les autres composantes, crée de la confusion en alourdissant le contenu du plan et en le complexifiant au point de le rendre incompréhensible. La visite a permis de constater que les enseignants accordaient peu d'importance à cette partie du document, qui ne relève clairement pas d'eux. Cette incohérence des plans de cours découle vraisemblablement d'une méconnaissance de l'approche par compétences, qu'on a tenté de greffer à des cours déjà élaborés selon une autre approche.

La Commission recommande donc à l'Académie internationale du design et de technologie de refaire les plans des cours du programme Design de mode afin de les adapter à l'approche par compétences pour, ainsi, les rendre utiles et informatifs. Elle lui recommande également de s'assurer que les intervenants aient la formation requise à cette fin.

Ceci dit, les cours sont agencés de façon logique et la séquence facilite la progression des apprentissages. La charge de travail est légèrement supérieure à celle indiquée au plan de cours, mais elle demeure raisonnable, de l'avis même des élèves.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont variées, qu'il s'agisse de l'exposé, de la démonstration, du travail en équipe ou de l'enseignement par les pairs. On organise, à l'occasion, des visites extérieures ou des conférences. Les enseignants ont été sensibilisés au besoin d'adapter leurs méthodes pédagogiques aux caractéristiques des élèves et ils ont bénéficié d'un atelier sur le sujet.

Jusqu'à récemment, le programme comprenait un projet intégrateur qui se déroulait dans plusieurs cours à l'intérieur de la même session et qui se poursuivait, dans d'autres cours, tout au long du programme. Ce projet permettait à l'élève de bien voir l'importance de chacun des cours visés et, surtout, de comprendre l'interdépendance des diverses opérations effectuées en design de mode. Il a cependant été mis en veilleuse, principalement à cause de difficultés de coordination. Toutefois, c'était un projet fort intéressant, d'autant plus que le programme ne comporte pas de véritable activité de synthèse. La Commission **suggère** donc à l'Académie internationale du design et de technologie de réexaminer la question et de voir s'il est opportun et faisable de restaurer cette activité.

Le Service aux élèves s'occupe de l'accueil des nouveaux inscrits jusqu'à ce qu'ils débutent leurs cours. Par la suite, les mesures de conseil et de soutien sont assurées par le coordonnateur du programme, alors que l'aide aux élèves en difficulté relève d'un programme de tutorat assuré par les enseignants. Ces deux mesures ont chacune souffert de problèmes importants. Le soutien et l'encadrement des élèves ont été affectés par l'instabilité de la coordination du programme, alors que les coordonnateurs se sont succédé et qu'il y eut même absence complète de coordonnateur pendant quelques mois. Quant au tutorat, les demandes des élèves sont étudiées par le coordonnateur qui a la responsabilité d'identifier les élèves en difficulté d'apprentissage et de planifier les rencontres de tutorat avec ceux-ci. Les budgets sont toutefois limités. De plus, l'Académie a récemment diminué les fonds qui y sont alloués, alors qu'il s'agit de la seule mesure d'aide aux élèves en difficulté. Les élèves rencontrés lors de la visite, tout comme ceux qui ont été consultés lors de l'autoévaluation, se sont montrés peu satisfaits de l'encadrement reçu.

En conséquence, la Commission recommande à l'Académie de s'assurer de la qualité du soutien qu'elle offre à ses élèves.

Pour leur part, les enseignants sont dévoués et ils fournissent une disponibilité très appréciée des élèves.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Douze enseignants, tous chargés de cours, oeuvrent dans le programme. La plupart ont une formation en design de mode et quelques-uns ont une formation universitaire. Tous ont plusieurs années d'expérience en industrie. Bien que les enseignants soient en nombre suffisant pour dispenser l'ensemble des cours du programme, l'absence de personnel à temps plein rend plus difficiles la concertation et le développement de l'approche programme. L'Académie envisage d'embaucher quelques enseignants à temps plein. La Commission l'encourage à poursuivre sa démarche.

Très peu d'enseignants ont reçu de la formation en pédagogie. Les lacunes observées dans les plans de cours démontrent que les professeurs gagneraient à mieux connaître les principales notions et techniques utilisées en éducation. D'ailleurs, ils ont semblé bien apprécier un atelier offert par le conseiller pédagogique, récemment embauché. La Commission invite donc l'Académie à offrir du perfectionnement pédagogique à ses enseignants.

Le programme *Design de mode* offert par l'Académie est orienté vers les nouvelles technologies et comporte l'apprentissage des logiciels les plus utilisés dans l'industrie. Toutefois, les élèves ont exprimé beaucoup d'insatisfaction en ce qui concerne l'accessibilité et la fiabilité des ordinateurs, particulièrement lors de l'utilisation du logiciel spécialisé en conception assistée par ordinateur. Selon eux, les pannes sont spécialement fréquentes dans ces circonstances, ce qui fut reconnu aussi par les enseignants. La Commission **suggère** à l'Académie de se préoccuper de ce problème particulièrement inquiétant pour un programme axé sur les applications informatiques.

En général, les autres équipements spécialisés sont adéquats et le personnel technique est suffisant pour en assurer le bon fonctionnement.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

L'Académie internationale du design et de technologie investit beaucoup d'efforts dans le recrutement et l'admission des élèves, comme le démontre la quantité d'employés affectés à cette fonction. Pourtant, selon les élèves rencontrés, les informations véhiculées par la publicité de l'établissement, tout comme celles fournies lors des journées d'information, ne correspondent pas à la réalité vécue pendant leurs études. De l'avis de tous, enseignants comme élèves, les personnes chargées du recrutement ne connaissent pas suffisamment le programme pour en donner une idée juste aux candidats potentiels. D'ailleurs, dans la foulée de l'autoévaluation, l'Académie a mis sur pied un comité pour la promotion et la connaissance des programmes d'études dont le mandat est de mieux faire connaître les programmes à l'ensemble du personnel de l'établissement.

Les documents d'information de l'Académie ne précisent pas non plus quelles sont les conditions d'admission spécifiques au programme *Design de mode*. Seules les exigences ministérielles y sont inscrites. Lors de la visite, il fut précisé que le Secondaire IV et une année d'expérience sur le marché du travail peuvent compenser l'absence du diplôme d'études secondaires. D'après l'information obtenue lors de la visite, il n'y a pas d'autres conditions minimales à remplir pour pouvoir s'inscrire au programme.

Le taux d'abandon dans le programme est très élevé, ce qui ne saurait s'expliquer uniquement par les difficultés d'apprentissage rencontrées dans les cours, alors que les taux de réussite des cours sont généralement de 80 % à 100 %, même pour la première session. L'Académie a exprimé l'intention de se doter d'un plan stratégique de rétention académique. Toutefois, il n'a pas élaboré sur ce qu'il considère être les causes d'abandon des élèves.

L'information déficiente, et parfois même erronée, fournie aux élèves potentiels, combinée à des critères d'admission peu précis, peut contribuer à attirer une clientèle qui n'est pas apte à réussir dans le programme, tout comme les attentes irréalistes peuvent certainement constituer un facteur de démobilitation des élèves inscrits et, ainsi, affecter le taux d'abandon des études. En conséquence,

la Commission recommande à l'Académie internationale du design et de technologie de préciser ses conditions d'admission, de bien les faire

connaître et de prendre les mesures nécessaires pour que les élèves admis aient une connaissance suffisante et juste du programme.

La Commission a analysé les instruments d'évaluation des apprentissages des deux cours mentionnés précédemment sous la rubrique de la cohérence du programme, mais elle n'a pas eu accès aux corrigés de travaux. À la lumière des informations disponibles, il semble que les élèves soient évalués adéquatement et équitablement.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

Bien que les structures et les fonctions de gestion soient clairement définies, elles ne sont pas assumées de façon à favoriser le bon fonctionnement du programme. Il existe clairement un malaise chez les élèves, qui ont l'impression d'être une part négligeable de l'Académie, et chez les enseignants, qui se sentent impuissants à aider les élèves à résoudre leurs problèmes et qui sont eux-mêmes soumis à des décisions qui ne leur sont pas expliquées. La visite a permis de constater que l'absence de communication entre les divers groupes constituait un problème important, mais ce manque de communication ne peut tout expliquer. Il semble aussi que l'organisation administrative et financière prévale sur les considérations pédagogiques au point qu'on en oublie que l'élève est au centre de la mission première du Collège.

Plusieurs problèmes soulevés lors de la visite démontrent un manque de préoccupation pédagogique, par exemple : changement de logiciels sans prévenir l'enseignant responsable du cours, changement d'horaires sans donner un préavis raisonnable aux élèves, équipement défectueux causant un préjudice à certains élèves, réduction des heures de tutorat, absence prolongée d'encadrement aux élèves lors des changements de coordonnateur du programme, absence de directeur des études pour superviser l'encadrement pédagogique, remise tardive des bulletins aux élèves, ce qui a eu des conséquences sur le cheminement scolaire de certains d'entre eux. De telles circonstances influencent la perception qu'ont les élèves de l'établissement et, surtout, de la place qu'ils y occupent et elles créent un climat peu propice à la réussite des études ou au développement de la personne. À un degré moindre, elles affectent aussi le moral des

enseignants oeuvrant dans le programme, ce qui, encore une fois, risque de se répercuter sur les élèves. En conséquence,

la Commission recommande à l'Académie internationale du design et de technologie de revoir son mode de fonctionnement, d'améliorer les communications et de faire en sorte qu'il s'établisse un climat de confiance à l'intérieur de l'établissement.

Les politiques d'embauche du personnel enseignant sont adéquates et un conseiller pédagogique s'occupe depuis peu de l'intégration des nouveaux professeurs. Cependant, les enseignants déjà en fonction sont peu encadrés et l'Académie aurait intérêt à leur offrir du perfectionnement pédagogique, comme la Commission l'a invitée à le faire précédemment. Au moment de la visite, l'Académie s'apprêtait à implanter une nouvelle politique d'évaluation des enseignants.

Plan d'action

L'Académie a produit un plan d'action comprenant des actions déjà entamées et d'autres à venir. Entre autres, six comités ont été créés, dont le comité de rétention académique et celui pour la promotion et la connaissance des programmes d'études. Il était trop tôt, au moment de la visite, pour connaître les résultats de ces actions. Cependant, l'embauche d'un conseiller pédagogique pour veiller à l'intégration des nouveaux enseignants est un geste prometteur.

Le rapport d'évaluation comprend deux projets devant être réalisés prochainement, la révision du programme et l'embauche de quelques enseignants à temps plein. Ce sont des actions qui peuvent améliorer la mise en œuvre du programme.

Le Collège devra toutefois compléter son plan d'action et y ajouter des mesures qui tiennent compte de l'ensemble des problèmes identifiés.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Design de mode* donné par l'Académie internationale du design et de technologie est problématique.

Le programme comprend de bons cours où les élèves apprennent un contenu intéressant et adapté aux besoins du marché du travail, dont la conception assistée par ordinateur. Les cours sont donnés par des enseignants dévoués et très appréciés des élèves.

Toutefois, l'évaluation a révélé des faiblesses majeures au niveau de la gestion pédagogique et de l'encadrement. La Commission formule donc plusieurs recommandations à l'Académie. Elle lui recommande de préciser les objectifs de son programme et de refaire ses plans de cours pour les adapter aux objectifs du programme et à l'approche par compétences. Elle lui recommande également de s'assurer d'offrir un soutien adéquat à ses élèves. De plus, elle lui recommande de préciser les conditions d'admission et de bien informer les candidats sur le programme, afin d'attirer et de retenir une clientèle motivée et apte à réussir. Enfin, elle recommande à l'établissement de revoir son mode de fonctionnement pour favoriser le développement d'un climat propice à l'étude et au travail.

La Commission suggère à l'Académie d'étudier la possibilité de remettre sur pied le projet intégrateur et d'examiner les causes des pannes d'ordinateurs. Enfin, elle invite l'établissement à offrir du perfectionnement pédagogique à ses enseignants.

Étant donné la gravité des problèmes rencontrés, la Commission demande à l'Académie internationale du design et de technologie de procéder aux modifications qui s'imposent et de donner suite à la présente évaluation, puis de réévaluer son programme *Design de mode*. Le rapport d'évaluation devra parvenir à la Commission avant la fin de l'année 2004.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire, l'Académie internationale du design et de technologie a apporté quelques précisions. Elle a aussi fait part à la Commission des actions qu'elle a déjà entreprises et de celles qu'elle projette afin de corriger les lacunes de son programme *Design de mode*.

Parmi les gestes posés, l'établissement a comblé la vacance à la direction des études, il a remis en place le projet intégrateur, il a amélioré l'offre de tutorat et il a ouvert un laboratoire d'ordinateurs accessible aux élèves à l'extérieur des cours. Les équipements informatiques ont aussi été améliorés.

Comme elle l'avait annoncé, l'Académie travaille présentement à la révision de son programme, auquel elle ajoutera une quatrième session qui comprendra un projet de fin d'études ou un stage. Le coordonnateur, assisté d'enseignants, a déterminé les compétences visées par la formation et il a amorcé la révision des plans de cours. L'Académie prévoit offrir à ses enseignants de la formation sur les plans de cours et sur l'approche par compétences. Elle projette aussi d'organiser des réunions pédagogiques plus fréquentes avec tous les enseignants du programme et d'assurer à ces derniers un meilleur soutien.

L'établissement a entrepris d'améliorer l'encadrement des élèves à risque, entre autres en faisant un meilleur suivi des présences en classe. Il se propose d'améliorer les communications internes et de mieux diffuser l'information. Enfin, il annonce qu'il créera une commission des études qui aura la responsabilité, nommément, de superviser les prochaines évaluations de programmes.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qu'elle a formulées lors de cette présente évaluation. De plus, elle s'attend à ce que l'Académie lui transmette une deuxième évaluation du programme *Design de mode* dans les délais indiqués plus haut.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président